

Être arbitre

Françoise Odier

De l'Institut français de la mer



C.A.M.P.

Être arbitre auprès de la chambre arbitrale maritime de Paris (C.A.M.P.) c'est contribuer à faire de PARIS une place maritime. L'existence d'une chambre arbitrale maritime constitue un avantage pour les opérateurs du commerce international maritime qui peuvent ainsi disposer d'une juridiction adaptée à leurs besoins.

La chambre arbitrale maritime de Paris qui peut faire état d'une longue expérience, a su s'imposer à côté des places d'arbitrage de Londres et de Genève et comporte des avantages que les C.A.M.P. professionnels savent apprécier. L'arbitrage est en effet plus rapide et plus économique qu'il ne peut l'être en Grande-Bretagne, en Suisse ou même à la chambre de commerce internationale dont le centre d'arbitrage est également à Paris.

La chambre arbitrale maritime de Paris à la différence des autres grandes places d'arbitrage, est spécialisée en matière maritime, elle a connu de nombreuses affaires relatives à l'application de la « charte-partie » *Synacomex* dédiée au transport de grains, mais elle connaît aussi des litiges qui naissent dans tous les secteurs du monde maritime depuis ceux qui sont liés au contrat de construction navale jusqu'aux litiges qui interviennent en matière de remorquage.

Une telle gamme de compétence suppose un corps d'arbitres spécialisés dans chacun des domaines couverts par la chambre.

Être arbitre à la chambre arbitrale maritime, c'est donc avoir l'occasion de rencontrer les spécialistes les plus pointus dans les divers secteurs du monde maritimes.

Les arbitres sont en effet classés en fonction de leur domaine et les juristes constituent une des catégories parmi lesquelles les parties à l'arbitrage peuvent choisir ceux qu'elles estiment le mieux préparés pour résoudre les différends.

Être arbitre à la chambre permet donc de mieux comprendre le monde maritime, en découvrant ses aspects les moins connus et en le faisant avec ceux qui ont toujours travaillé dans le secteur et qui savent échanger et croiser les savoirs en vue de mieux résoudre les litiges.

Être arbitre à la chambre, c'est aussi être au cœur de l'évolution de tout cet univers. En effet, c'est à travers les difficultés que l'évolution s'exprime. Avant même

que les spécialistes aient décrit les phénomènes, les cas pratiques les font ressortir et mettent en évidence les caractéristiques qui vont marquer les transformations et que la jurisprudence arbitrale fera ressortir.

Être arbitre c'est donc évoluer dans un univers vivant où on résout de vrais problèmes et où il est inconcevable de se contenter de théories abstraites.

Être arbitre c'est savoir aller « au fond des choses ».

